

Consultation sur le refinancement de la Caisse de prévoyance

Le Conseil d'Etat met en consultation un projet de loi destiné à garantir le financement à long terme de la caisse de prévoyance. La Fédération des Associations du personnel du service public du canton (FEDE) encourage les assurés à participer à cette consultation en se prononçant sur une des cinq variantes d'ici au 8 juillet 2014. Elle veut se mobiliser de son côté afin que l'Etat maintienne ses engagements et sa part de financement.

Fribourg doit revoir le système de financement de sa caisse de pension. Contrairement à d'autres cantons qui nous ont précédés dans cet exercice, nous n'avons pas à nous plaindre de la gestion ou de la santé de notre Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (CPPEF). Ce refinancement découle d'obligations légales et de facteurs externes, tel que l'augmentation de l'espérance de vie.

Depuis 2010, la loi fédérale (modification de la LPP du 17 décembre 2010) oblige les caisses publiques à atteindre un degré de couverture de 80% d'ici à 2052 au plus tard. De plus, la Chambre suisse des actuaires préconise une baisse importante du taux d'intérêt technique (taux de rémunération escompté à long terme), ce qui induit une forte baisse du taux de couverture. Une expertise a été réalisée pour évaluer l'impact de ces différents facteurs et les perspectives de la CPPEF. Ses conclusions sont claires: la caisse devra faire face à terme à une manque de financement et ne pourra pas atteindre l'objectif légal.

Le délai fixé par le législateur fédéral pour présenter un plan financier conforme aux exigences échoit au 31 décembre 2014. Devant cette échéance, le Comité de la CPPEF a élaboré une proposition qui retient le principe de la symétrie des sacrifices et répartit les efforts comme suit: 50% à la charge de l'employeur et 50% à la charge des assurés (25% pour les assurés actifs et 25% pour les bénéficiaires de pensions). Pour ces derniers, l'effort consistera en une limitation de l'indexation annuelle des

pensions à 0.54% au maximum par année. Quant aux assurés actifs, ils devront décider s'ils préfèrent contribuer davantage aujourd'hui (hausse des cotisations) pour bénéficier des mêmes prestations, ou accepter pour plus tard une baisse des prestations, avec une augmentation limitée voire nulle des cotisations. Le Comité de la CPPEF a élaboré cinq scénarios, privilégiant l'une ou l'autre option ou une combinaison des deux mesures, sur lesquels le personnel est invité à se prononcer.

Certes la pilule reste amère et la marge de manœuvre assez faible. La FEDE ne peut cependant pas contester la nécessité de ce refinancement. Elle encourage les collaboratrices de la fonction publique à donner leur avis en utilisant le talon réponse qui était joint au certificat de prévoyance envoyé à chaque assuré récemment. Le site internet de la CPPEF contient des informations complètes, ainsi qu'un tableur permettant à chacun de simuler l'impact et le coût des différentes variantes par rapport à sa situation personnelle.

La FEDE restera vigilante pour s'assurer que l'Etat maintienne ses engagements et ne diminue pas sa part de financement. Elle veillera à ce que la répartition actuelle (57,8% à charge de l'employeur et 42,2% à charge des employés) reste la même, voire s'améliore en faveur des employés. En sa qualité de partenaire social, la FEDE veut user de tout son poids dans les négociations pour que la quote-part de l'Etat soit maintenue et que le niveau des prestations puisse être assuré sur le long terme.

Touche pas à mon école!

C'est sous ce mot d'ordre qu'ont défilé près de 2000 enseignant-e-s le 9 avril dernier, tous degrés confondus. Ce slogan dit l'essentiel: c'est la qualité de l'enseignement fribourgeois qui est en jeu et les profs sont prêts à se mobiliser pour la défendre. Mais au-delà du corps enseignant, c'est toute la population qui est concernée et qui a montré son attachement à l'école fribourgeoise, en signant largement la pétition.

La manifestation du 9 avril a été largement suivie. Avec près de 2000 enseignant-e-s dans la rue, tous niveaux confondus, on peut parler d'un vrai succès. Ceci a bien été relaté par l'ensemble des médias qui en ont fait largement écho, ainsi que par le Syndicat des enseignants romands (SER). Hormis le nombre, c'est la solidarité entre les différents degrés qui a été clairement montrée à cette occasion.

Ce n'est pas souvent que le personnel enseignant fribourgeois manifeste, mais quand il le fait, c'est du sérieux. Et pour cause! Le nouveau train de mesures d'économies mis en consultation ce printemps 2014 est la goutte d'eau qui fait déborder le vase, comme l'ont relevé plusieurs intervenants. De fait, ce secteur vient de subir le plan d'économies qui a touché l'ensemble de la fonction publique. Et voilà qu'on récidive en expliquant que l'enseignement représente la part la plus importante du budget de l'Etat (36%) et qu'il est acceptable qu'il apporte des contributions complémentaires à l'assainissement des finances cantonales.

Or, l'enseignement fribourgeois fait déjà l'objet d'une politique très restrictive. Les ressources y sont attribuées avec parcimonie et le taux de remplissage des classes est particulièrement élevé en regard de la moyenne suisse. Hormis ce climat d'austérité, plusieurs incertitudes pèsent sur la profession. Une nouvelle loi scolaire



est sous toit et son introduction apportera son lot de changements. La mise en œuvre du concept sur l'enseignement spécialisé demeure encore floue et les enseignant-e-s se demandent à quels types de contraintes ils devront encore faire face dans un avenir proche. Le cumul de ces différents éléments est une grande source d'instabilité et d'insécurité pour l'ensemble de la profession qui ne demande qu'une chose: pouvoir enseigner dans la sérénité!

Pour toutes ces raisons, les organisations représentant le personnel enseignant demandent le retrait pur et simple de ces mesures d'économies et elles se félicitent d'avoir pu adresser un signal fort au Conseil d'Etat. Elles ont pu en effet montrer que l'école fribourgeoise était capable de mobiliser largement autour d'elle. La pétition «un non solidaire à l'ensemble des mesures d'économies mises en consultation» a été remise au Conseil d'Etat le 1er mai dernier. Muni de 7200 signatures, ce texte a effectivement interpellé largement au-delà du corps enseignant, mobilisant parents d'élèves et autres sympathisants soucieux de l'avenir de l'école.

La FEDE suit de très près l'évolution de ce dossier brûlant et soutient le personnel enseignant dans ses démarches. Elle attend maintenant le rapport de consultation et les décisions du Conseil d'Etat.